

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous Préfecture  
Le : 21/04/2023  
Et  
Publication ou notification  
du : 21/04/2023

L'an 2023, le 13 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2022.

**Présents** : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise.

**Absents** : Mme LAMOUR Stéphanie

**A été nommé secrétaire** : M. DUFOUR Christian

N° 2023\_D\_17

### BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE

Le Conseil Municipal examine le budget unique 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 108 046.44 € en section d'investissement avec un déficit reporté de 11 141.44 €.
- 325 595.33 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 178 348.33 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget unique 2023 de la Commune,

Madame le Maire propose ensuite au conseil de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 voix pour et 1 abstention),**

**Autorise** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, 13/04/2023  
Le Maire,  
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance  
Christian DUFOUR

